

# VILLE DE ROYAN

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 4 JANVIER 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO

Mme DUMAS représentée par M. DENIS

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE

Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN

M. RICH représenté par Mme CROUÉ

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

\*\*\*\*\*

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30

Mme DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉCIDE

- de dénommer les voies communales 11, 12 et 203 comme suit :

- V.C. n° 11 : reliant la R.N.150 à la limite de commune avec Saint Georges de Didonne : « chemin de Pommes Aigres »,
- V.C. n° 12 : reliant la rue des Courlis à la limite de commune avec Médis : « route de Pousseau »,
- V.C. n° 203 : chemin en boucle desservant le lieu-dit « l'Anglade », raccordé sur le V.C. n° 92 : « route de Monsonge ».

\*\*\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de prêt pour l'exposition concernant un plan aquarellé n° 43 J 331 et destiné à l'exposition du Musée de Royan « Les mondes invisibles des pilotes de la Gironde ».

\*\*\*\*\*

- d'approuver le nouveau contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le contrat à intervenir avec la société OTIS pour un montant de 1.889,68 €TTC,
- d'imputer le crédit au budget communal

\*\*\*\*\*

- d'approuver l'attribution du marché d'installation d'un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite dans la future halle sportive,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise COMPAGNIE FRANCAISE D'ASCENSEURS division de NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS pour un montant de 32.674,72 €TTC,
- d'imputer la dépense au budget communal

\*\*\*\*\*

- d'approuver la procédure de consultation de bureaux d'études, engagée selon la procédure adaptée, en vue de la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la première tranche d'aménagement du boulevard Frédéric Garnier,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer les pièces du marché, à intervenir avec l'entreprise CS BTP pour un montant de 1 052,48 €TTC,
- d'imputer les dépenses au budget communal

\*\*\*\*\*

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée, pour l'attribution du marché de travaux de réparation de la charpente et de la réfection de l'étanchéité sur la toiture du palais des congrès.
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et signer le marché à intervenir avec le groupement FREYSINET / APTE qui propose une variante d'un montant de 368 675,00 €HT soit 440 935,30 TTC,
- d'imputer les dépenses au budget communal

\*\*\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un contrat de location maintenance (encre incluse) avec la société RICOH FRANCE pour la mise à disposition et l'entretien de l'imprimante du Cyberatlantis pour une durée de 5 ans.

\*\*\*\*\*

- d'acquérir les parcelles de terrain, situées boulevard Franck LAMY, lieu-dit "Ration", cadastrées section AW n° 501, 502, 504 et 506, d'une superficie totale de 550 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 18 000 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition, notamment le compromis de vente et l'acte authentique,
- de désigner Maître LEBRETTEVILLOIS, notaire à Royan, 1 boulevard de Cordouan, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget, en cours à la date de la réalisation de l'acte

\*\*\*\*\*

- d'acquérir auprès de Madame Michelle MOREL A L'HUISSIER, demeurant 60, Rue du Vivier, la parcelle cadastrée AX 457 de 120 m<sup>2</sup> sise à l'angle de la Rue des Rullas et de la Rue de la Manche pour la somme de 6.072,00 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la transaction.
- de désigner Maître RAGEY, Notaire, 4 avenue de Pontailiac 17200 ROYAN, pour réaliser l'acte de vente.
- d'imputer la dépense au budget en cours à la date de signature de l'acte authentique.
- de transférer cette espace cadastré AX 457 dans le domaine public communal.

\*\*\*\*\*

- de céder par bail emphytéotique à intervenir entre Habitat 17 – Office Public de l'Habitat de la Charente-Maritime, et la commune, pour une durée de 50 ans, une parcelle de terrain cadastrée section AP 381, 84 et 385 p d'une superficie d'environ 4.500 m<sup>2</sup>, en vue de la construction de 30 logements sociaux.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ledit bail
- le loyer annuel est de 1 € symbolique.

\*\*\*\*\*

- d'attribuer pour l'année 2010 une subvention de 380.000 € (Trois cent quatre vingt mille Euros) à l'Association « DEPARTEMENT ANIMATION »
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « DEPARTEMENT ANIMATION ».
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'objectifs précitée.

\*\*\*\*\*

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Royan, la Régie du Port de Royan, l'association Société des Régates de Royan et la société Editions Larivière, pour l'organisation d'une étape du Tour de France à la Voile du 15 au 16 juillet 2010,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer la convention à intervenir,
- d'imputer la dépense de 25 000 € HT sur le budget de l'année en cours.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de locaux à l'Hôtel d'Entreprises 53, Rue Ampère à Royan, à la société DEFI GOURMAND, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2011, moyennant une redevance mensuelle de 776,75 €

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention précitée.

\*\*\*\*\*

### **DÉSIGNE**

- Monsieur Fabien DREVELLE Président de l'ASCOPORT, exerçant une activité de commerçant
- Monsieur Pierre BECKER Président de la station locale de la SNSM en remplacement de Monsieur Olivier SOLLIER

pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la régie à personnalité morale et à autonomie financière " Port de Royan"

\*\*\*\*\*

### **DÉCIDE**

- de modifier la composition du comité directeur de l'office de tourisme, en désignant Monsieur Jean-Maxime JAULIN, nouveau président de l'association Royan Shopping (Groupement d'Intérêt Commercial et Communal – GICC), au lieu et place de Monsieur Erick CHAUSSEMICHE.

\*\*\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer la convention de partenariat entre la Ville de Royan et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, dans le cadre de la formation des agents AFIS (Aérodrome Flight Information Service).

\*\*\*\*\*

- dans le cadre de la mise à jour des protocoles d'accord entre l'Aérodrome de Royan Médis et la Direction Générale de l'Aviation Civile, il convient d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer toutes les pièces relatives à :

- la convention conclue en vertu de l'article L221.1 du Code de l'Aviation Civile définissant les modalités d'aménagement, d'entretien et de développement de l'Aérodrome de Royan-Médis,
- le protocole concernant la communication de données et renseignements aéronautiques,
- le protocole relatif à la mise en œuvre et l'entretien des aides radioélectriques

\*\*\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à accepter l'indemnité de sinistre réglant la totalité du préjudice causé par le dégât des eaux survenu à la Salle de Spectacles, d'un montant de 580,78 €TTC.

\*\*\*\*\*

- de dissimuler les réseaux aériens du boulevard Albert 1<sup>er</sup>, dans sa partie située entre le boulevard Clemenceau et le boulevard Franck Lamy,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de solliciter le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de France TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'imputer la dépense au budget communal.

\*\*\*\*\*

- de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la part communale pour la gestion de l'eau potable comme suit :
  - o Abonnement : 25 €an hors taxes
  - o Consommation : 0,20 €/m<sup>3</sup> hors taxes

\*\*\*\*\*

- d'approuver l'attribution des marchés à bons de commande de travaux de peinture, ravalement et réfection des sols dans les logements et les écoles,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise YANN RIVIERE, mieux disante pour les deux lots,
- d'imputer les dépenses au budget communal.

\*\*\*\*\*

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises selon la procédure adaptée pour l'attribution du marché de pose de plafonds tendus dans la salle de sports du gymnase Landry,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise MASSON, pour un montant de 51.513,00 €TTC
- d'imputer les dépenses au budget communal

\*\*\*\*\*

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles ayant fait l'objet d'un examen par la Commission des permis de construire du 22 décembre 2009.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 20 h 45

\*\*\*\*\*